

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 ; ; six mois, 14 ; ;  
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>e</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 6 Avril 1867.

### BULLETIN.

La question du Luxembourg tient toujours la première place dans les préoccupations politiques du jour. L'incertitude est toujours la même et nous devons pour aujourd'hui, nous borner à enregistrer les renseignements assez contradictoires que nous apportent les correspondances et les journaux.

Si nous en croyons la Presse, les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg, consultés par le gouvernement prussien, ont répondu que la dissolution de l'ancienne Confédération germanique ayant mis fin aux engagements qui pouvaient résulter pour le roi de Hollande du traité de 1839, ils ne se croyaient autorisés à faire au roi de Hollande, du chef de ce traité, aucune observation sur les décisions qu'il croirait devoir prendre au sujet du Luxembourg.

D'un autre côté, voici ce que nous lisons dans l'Avenir national :

« Dans quelques cercles politiques de La Haye, nous dit notre correspondant, on est persuadé que le Luxembourg finira par rester à la France. On raconte, dans ces cercles, qu'après la bataille de Sadowa et les annexions qui en ont été la suite, le gouvernement français ayant demandé des compensations, le gouvernement prussien lui aurait répondu : « Prenez le Luxembourg ! » La compensation était mince ; encore fallait-il la tenir ; pour cela, il était indispensable d'attendre la clôture du Reichstag ; malheureusement, l'affaire a été ébruitée par une indiscretion du prince Henri, qui préfère sa dignité de lieutenant-général du roi dans le Luxembourg, à la part d'indemnité qui lui reviendrait de la vente du grand-duché. On attribue à cette indiscretion le ton amer et ironique que M. de Bismark a cru devoir prendre en parlant du gouvernement hollandais.

» Maintenant que le pot aux roses est découvert, il s'agit d'amener le Reichstag à permettre au gouvernement prussien de

tenir la promesse faite au gouvernement français : cela ne semble pas très facile ; le Reichstag n'a pas l'air de vouloir s'en tenir à l'interpellation de M. Bennigsen ; il entend retenir l'affaire, comme on dit au palais, et imposer son arrêt à M. de Bismark ; aussi n'attachons-nous une bien grande importance ni à l'opinion des cercles de La Haye ni à la nouvelle publiée dans un supplément du journal luxembourgeois, Das Land (le pays), et annonçant que la cession du Luxembourg est un fait certain. Le Land ajoute que dans une affaire aussi importante le gouvernement doit parler, et qu'il prendra son silence pour la confirmation de la cession. »

On annonce qu'une demande d'interpellation va être faite par les députés de la gauche relativement au Luxembourg.

L'alliance entre la Prusse et l'Autriche paraît se confirmer.

L'état de l'Impératrice Charlotte est à peu près désespéré.

Les nouvelles du Mexique sont de plus en plus défavorables pour l'Empereur Maximilien. Les derniers avis disent que les dissidents ont commencé le siège de Queretaro. La place serait complètement bloquée et les indigènes auraient abandonné la cause impériale.

On écrit de Trieste que le bâtiment français la Drôme ayant à bord 1150 volontaires autrichiens est arrivé à Lissa.

L'attitude de la Russie s'accroît chaque jour davantage dans la question d'Orient. Le Journal de Saint-Petersbourg dit qu'en présence de l'indifférence britannique, la Turquie ayant repoussé les conseils des puissances, se trouve assumer la responsabilité de l'avenir. « Il y a, ajoute la feuille russe, des limites au delà desquelles l'événement cesse d'être un motif d'excuse. » Est-ce une menace ? ...

Une dépêche de Florence annonce positivement que le ministère a remis sa démission entre les mains du roi qui l'a acceptée.

J. REBOUX.

Si le gouvernement voulait en finir avec les traités de 1815, agrandir notre territoire et rectifier nos frontières, c'est avant la guerre qu'il devait parler, agir. Il y a dix mois, le camp de Châlons porté à cent mille hommes et une armée d'observation placée sur le Rhin auraient suffi pour empêcher la Prusse d'entreprendre la campagne de Bohême. Notre neutralité lui était indispensable ; notre alliance, de quelque côté qu'elle se fût portée, était décisive, le gouvernement pouvait donc faire ses conditions. Tout alors lui était non-seulement possible, mais facile et il n'a rien fait. La plus admirable occasion qui se soit présentée depuis 1815, une occasion unique et qu'aucun gouvernement n'avait eue, a été manquée. On a laissé la Prusse ériger l'Autriche, s'emparer de la suprématie en Allemagne, s'étendre, sans quitter le Rhin, jusqu'à la mer du Nord et à la Baltique, absorber tous les petits Etats, entraîner par la peur et la séduction ceux qu'elle n'a pas conquis par ses armes, renverser tous les obstacles qui la gênaient dans l'accomplissement de ses desseins, et aujourd'hui qu'elle est maîtresse du terrain, qu'elle dispose de toutes les forces de l'Allemagne, qu'elle n'a plus besoin de nous, le gouvernement se lance dans la politique des agrandissements ; c'est-à-dire dans une voie qui mène presque infailliblement à la guerre.

Il y a dix ans, quand on pouvait y mettre un prix quelconque que la Prusse n'eût pas trouvé trop fort, quand le sort des belligérents était dans nos mains, le gouvernement, maître de la situation, a choisi la politique d'abstention et de désintéressement. Et le voilà aujourd'hui qui paraît vouloir abandonner cette politique, quand les victoires de la Prusse ont exalté en Allemagne toutes les passions populaires, quand le parti du Nationalverein et le parti des gallophobes poussent les hauts cris à la seule idée que le roi de Hollande pourrait nous céder le Luxembourg ! On trouverait difficilement, dans des circonstances aussi graves, un pareil exemple d'inconséquence et de tergiversation.

Le gouvernement, depuis huit ans, a marché de contradiction en contradiction. Après la guerre de 1859, il a demandé, exigé, recouvert notre frontière du midi ; après la guerre de 1866, il avait d'aussi bonnes raisons de demander notre frontière du Nord, et il a paru y renoncer quand il pouvait l'obtenir. Il y a six se-

maines, dans son discours d'ouverture, l'empereur déclarait encore que les événements de l'année dernière se sont accomplis fatalement et ajoutait que « dans les circonstances présentes, rien ne peut éveiller nos inquiétudes. » Maintenant que toutes les chances sont contre lui, le gouvernement se ravise. Hésitant entre la politique de conquête et la politique de la résignation, il n'a eu ni l'honneur de l'une ni les bénéfices de l'autre. Il a été ultra-pacifique lorsqu'il devait et pouvait impunément montrer la force de la France et il adopte aujourd'hui la politique d'agrandissement lorsque cette politique ne peut avoir pour résultat que la guerre ou une humiliation.

Ce serait, en effet, une grande illusion chez ceux qui veulent absolument l'agrandissement de notre territoire et la rectification de nos frontières, de croire qu'une entreprise si considérable, et dont la seule perspective soulève le Parlement du Nord, pourra s'accomplir sans secousse et pacifiquement, et que l'Allemagne abdiquera ses vieux préjugés et ses ressentiments contre nous.

La Belgique, car, au fond, c'est la Belgique qui est le vrai but, ne se suicidera pas pour se donner à la France, et les autres puissances ne sacrifieront volontairement ni leurs villes, ni leurs forteresses, ni leurs territoires. La création d'un camp retranché d'Auvers, qui s'appuie sur l'Angleterre et sur la Prusse, démontre que, si le se formait jamais contre nous une nouvelle coalition, la Belgique en serait la capitale.

La France ne s'est jamais agrandie que par la guerre et par la victoire, et si le gouvernement veut recouvrer nos frontières naturelles, il faut qu'il se résigne à vaincre l'Europe et à conquérir plus qu'il ne voudra garder. Pour avoir, par le traité de Lunéville, ses frontières naturelles, la France dut abandonner tout ce qu'elle avait conquis au delà de ces limites. Les choses, aujourd'hui, ne se passeraient pas autrement.

La situation est donc bien simple. Le gouvernement veut agrandir le territoire de la France. Peut-il y réussir diplomatiquement ? c'est peu probable, à moins qu'il ne se contente de satisfactions dérisoires et blessantes pour la dignité nationale. Si la guerre est nécessaire pour atteindre son but, est-il décidé à la faire et croit-il que la France la désire !

L'inquiétude qui règne dans les esprits et qui pèse sur les affaires impose au gouvernement l'obligation de s'expliquer la-dessus autrement que par des articles du Constitutionnel. Nous ne doutons pas, dans

tous les cas, que le Corps législatif, ayant la majorité que la minorité, ne voit là un impérieux motif d'interpellation.

A. PEYRAT

(Avenir National.)

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

#### ITALIE.

Florence, 5 avril. Le bruit court que le général Menabrea serait chargé de la formation d'un nouveau cabinet.

#### PRUSSE.

Berlin, 4 avril. Le Moniteur prussien publie une ordonnance du 31 mars, portant qu'en vertu de la loi du 28 septembre 1866, afin de couvrir les crédits nécessaires à l'administration de l'armée et sur le rapport du ministre des finances du 5 mars, un emprunt de 5 1/2 0/0 sera contracté. L'ordonnance indique comme motifs de cette mesure le remplacement des armes et munitions qui ont servi à la guerre de l'année passée.

L'emprunt qui doit être contracté s'élève à 30 millions de thalers.

Les conférences fédérales recommenceront la semaine prochaine pour amener une entente au sujet des modifications apportées par le Reichstag au projet de constitution.

La Gazette de l'Allemagne du Nord exprime ses regrets sur l'article du Constitutionnel qui est, à ses yeux, en contradiction avec les assurances tant de fois répétées de la politique française. Le fait que l'Empire a prospéré sans la possession du Luxembourg, est, pour l'organe prussien, une preuve que l'acquisition du Luxembourg n'est pas une condition de la prospérité de l'Empire français. La Gazette s'attache à démontrer que le Luxembourg est un point stratégique bien menaçant entre les mains d'un Etat centralisé comme la France, dont la politique, il est vrai, est déterminée par la sagesse du souverain actuel, qu'entre les mains de l'Allemagne qui est un état confédéré.

La canalisation de la Sarre est provisoirement projetée jusqu'à Sarrelouis. Le ministre du commerce a donné des instructions pour que les plans des travaux de nivellement lui soient présentés le plus tôt possible.

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 7 AVRIL 1867.

## LES ROQUEVAIR

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 3 avril).

Le temps se passait ainsi : les lettres de rappel n'arrivaient pas. Pour prendre patience, le jeu de Roquevaire se maria. La fortune de sa femme apporta un peu d'aisance dans cette demeure délabrée.

L'irritation du vicomte Jacques contre ce qu'il appelait l'ingratitude du roi avait atteint son apogée ; il ne comprenait pas comment à la cour on avait pu se passer de lui ; mais lorsqu'il apprit tout-à-coup à désastreuse nouvelle de l'assassinat de Henri, les froissements de l'orgueil furent oubliés, l'ancienne affection, telle que jamais roi n'en inspira de semblable, se réveilla vivace dans le cœur du vieux Ro-

quevaire, et huit jours après le vieillard expirait, tenant entre ses mains le portrait de Henri mouillé de ses larmes.

Sous Louis XIII, la fortune des Roquevaire se maintint obscure. Ce fut en vain que leurs coreligionnaires voulurent les entraîner dans le parti de la révolte. Le vicomte Jacques, dans un voyage qu'il fit à Paris, avait vu Richelieu ; il comprit qu'un homme pouvait de sa main puissante broyer un parti, quand cet homme avait le génie de l'évêque de Luçon ; et puis il n'était plus convaincu de la justice de sa cause ; il penchait vers un retour au catholicisme. Son fils le plus jeune partageait ce sentiment, et tout-à-coup on apprit dans la province que le vicomte de Roquevaire et un de ses fils abjuraient le protestantisme.

Selon l'usage, on méconnut les véritables motifs de cette conversion. On prétendit que le désir d'obtenir la main de la fille du baron de Serres, connu par l'ardeur de ses opinions catholiques, avait été pour beaucoup dans la décision du jeune Roquevaire. On ajoutait que le père avait été gagné par l'espoir de reparaitre à la cour et la promesse d'obtenir un commandement dans l'armée.

Tout cela était faux. Le jeune Roquevaire n'épousa point la fille du baron de Serres, à laquelle il n'avait jamais pensé, et son père resta tranquille dans le ma-

noir, restaurant ce qui était susceptible de restauration.

Le fils aîné, zélé calviniste, abandonna le toit paternel et la France. Il emmena avec lui sa femme Sara de Bréhan et un fils en bas âge. Ils se retirèrent en Hollande et s'y établirent. Dans l'espace de dix années, ils envoyèrent six lettres froidement respectueuses au château de Roquevaire, qui toutes annonçaient la naissance d'un fils.

Le vicomte de Roquevaire resta en France fut moins heureux que son frère. Il n'eut que quatre filles ; deux descendirent enfants dans la tombe, deux se firent religieuses, et le nom de Roquevaire se trouva éteint en France.

Je ne raconterai pas comment à la mort du dernier Roquevaire sa fortune avait subi de tels échecs que le prix de la vente du château et des terres environnantes ne put suffire pour payer les dettes.

Roquevaire passa en différentes mains. Le vieux château fut entièrement abattu, à l'exception du donjon. Le temps avait laissé peu de chose à faire aux démolisseurs. On bâtit une maison moderne et fort laide ; on y ajouta successivement, et le château de Roquevaire arriva à être enfin tel que nous l'avons dépeint au commencement de cette histoire.

#### IV.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV, un nommé Pierre Sardan, après trente ans de travaux dans le commerce, réalisa une de ces fortunes que les habiles font aujourd'hui dans l'espace de cinq ou de dix ans, selon qu'ils sont plus ou moins heureux, plus ou moins honnêtes.

L'ambition de Pierre Sardan satisfaite du côté de la fortune, il en sentit une autre se glisser dans son cœur.

Il avait un fils unique qu'il trouvait beau, spirituel, digne d'arriver à tout. Malheureusement, pour arriver à tout dans ce temps-là, il fallait ou appartenir à une classe privilégiée, ou posséder une de ces capacités hors ligne qui font sortir un homme de la foule, en dépit de tous les obstacles, et le placent au premier rang, sans que personne ait le droit de s'en étonner.

Pierre Sardan s'abusait bien un peu sur le mérite transcendant de son fils ; la fable du Hibou et ses petits trouvera éternellement son application. La progéniture de Pierre Sardan n'était pas sans mérite ; mais enfin la société perdait peu à ce que les lois du pays ne permissent pas au jeune Sardan d'arriver à tout, et son père jugea prudent de ne pas trop attendre des qualités éminentes de son fils.

Il était assez riche pour acheter des titres de noblesse. Il en acheta, et fit partie des cinq cents bons bourgeois dont, en 1702, les lettres de noblesse furent enregistrés moyennant finance, et qui tout d'un coup se trouvèrent exemptés de tailles, surtaxes, taillons, gnet, douanes, péages, pontonnages, etc., et eurent le droit de port d'arme, de chasse, de garnement de colombier, etc. Grâce à ces heureux privilèges, ils purent se persuader qu'ils étaient les égaux des Crillon et des Montmorency.

En 1701, une ordonnance avait permis à la noblesse de se livrer aux entreprises commerciales sans déroger. Il va sans dire que la noblesse de fraîche date se garda bien d'user de ce droit, et il n'y avait pas dix ans que les Sardan étaient anoblis que MM. Sardan père et fils disaient avec la bonne foi la plus candide :

« Nous autres gentilhommes nous ne croyons pas pouvoir faire le commerce sans déroger : la loi de 1701 est une loi fatale à la noblesse, qui doit la considérer comme non avenue.

M. Sardan fils acheta une compagnie et eut deux ou trois deuls à propos de quelques plaisanteries que les officiers du corps où il servait se permirent sur l'illustration de la race des Sardan. Comme il était brave et assez instruit, on finit par